

Conseil de quartier

« Balmes Pincourt »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 AVRIL 2024

Présents : Mme CREUZET-TAITE (Maire), M. MARDEUIL (1^{er} adjoint), M. BARGE (adjoint à la sécurité), M. COLLET (adjoint à l'environnement et au cadre de vie), M. CHOUCHA (président du conseil de quartier), M. MAUPETIT (vice-président du conseil de quartier), Mme BLANC, M. DUBUIS, M. BOUCHERY, M. LETORT, Mme ORIOL, M. POUXE (cabinet du Maire), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale)

Excusés : M. FARGEOT, M. VAILHE, M. LAQUERBE, Mme CHASTAN, Mme COQUELIN

1 – présentation de l'association Interclasses

Mme Aurélie DRU présente la nouvelle association Interclasses. Le défilé des classes en 4 aura lieu le jour de la fête du Coteau le samedi 7 septembre, après la braderie des commerçants et le forum des associations. L'association recherche encore des classards, et invite les personnes concernées et intéressées à assister à leur prochaine réunion le 24 mai à la Maison des Sociétés.

Elle annonce en complément un vide-greniers organisé le dimanche 28 avril à l'ancienne école des Plaines.

Elle invite également le conseil de quartier à réfléchir à une participation à ce défilé s'il le souhaite.

2 – ROANNAIS AGGLOMERATION : mise en place de la collecte des déchets alimentaires

Les agents du service déchets de Roannais Agglomération interviennent pour présenter le nouveau système de collecte des déchets alimentaires.

En préambule, elles présentent un bilan 2023 positif par rapport à 2022, en volume et en qualité de tri.

Ce nouveau système répond à des enjeux réglementaires, environnementaux et financiers.

Réglementaire : depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des déchets alimentaires est obligatoire. Il est interdit de les déposer dans les bacs bordeaux (ordures ménagères).

Environnemental : valoriser les déchets alimentaires et réduire les déchets enfouis.

Financier : maîtrise des coûts de fonctionnement, car la TGAP (taxe de l'Etat) s'appliquant sur chaque tonne est en constante augmentation.

Les consignes de tri sont rappelées ainsi que les dépôts autorisés et interdits. Une campagne de démarchage en porte à porte se déroule en ce moment dans la ville avec la distribution de bio-seaux et de sachets kraft. Pour les personnes absentes de leur domicile lors des passages, des animateurs du tri seront présents sur les marchés du coteau les 29 mai et 5 juin.

Des emplacements d'abri bacs de bio-déchets ont été définis sur le quartier des Balmes Pincourt : quai général Leclerc, quai Pierre Sépard, rue de l'abattoir, rue des marinières, rue Carnot, rue des écoles.

Il est signalé un banc mal placé sur le quai Général Leclerc, pouvant gêner l'usage de l'abri-bac.

Question du public : qu'en est-il de l'accès aux déchèteries ? Le service a été confronté à une grande masse de demandes de badges à traiter. L'accès aux déchèteries ne sera pas filtré tant que l'ensemble des demandes ne sera pas traité.

3- Les grands chantiers de la ville

L'Espace des marronniers :

M. MARDEUIL présente la réhabilitation prochaine de la salle de spectacle suite aux dégradations de la toiture, aux problèmes de fissures et d'humidité après le sinistre de grêle en juin 2022.

Il présente le projet de démolition du bâtiment de l'ancienne Amicale Laïque en vue de l'aménagement d'un parking d'environ 60 places, avec une connexion vers les berges du Rhins pour les personnes à mobilité réduite. La livraison des travaux est prévue pour début 2025.

Il annonce que les fresques murales de Pierre Troisgros et des 3 artistes costellois seront détruites pour des raisons financières (coût de conservation estimé à 175 000 €) mais la ville transfèrera les hommages sur de nouveaux supports : la fresque des 3 artistes sera recréée ultérieurement à l'intérieur de l'Espace des Marronniers et l'hommage à Pierre Troisgros sera recréé sous forme d'une sculpture dans la ville, après un appel à projet.

L'association des boules et retraités costellois sera transférée vers l'ancienne école maternelle des plaines d'ici le démarrage du chantier.

80 avenue de la Libération :

M. MARDEUIL présente l'aménagement d'un nouveau parking gratuit de 40 places sur un tènement immobilier communal en centre ville, qui sera démoli à la rentrée. L'entrée pour les véhicules sera depuis la rue Ayel Salasse puis le passage Damon. Dans un premier temps le parking sera aménagé en terre battue pour laisser reposer le terrain. Un accès piéton direct sera créé vers l'avenue de la libération. Une réflexion est en cours pour interdire la sortie des véhicules côté passage Damon, car il est constaté une certaine dangerosité.

Question du public : quel avenir pour le site LIDL ? Mme le Maire répond que le site est entièrement privé et sous compromis de vente en ce moment.

Suggestion du public : est-ce qu'il pourrait être envisagé une convention avec Alliad Habitat pour l'occupation temporaire du terrain nu situé passage Damon suite à la déconstruction d'un immeuble, pour le transformer en parking public le temps de l'avancement d'un nouveau projet ? Mme le Maire est favorable à cette idée, elle demandera aux services de travailler le sujet.

4- Les animations du printemps

Mme LESCIEUX présente les animations de la ville :

- Samedi 13 avril 10h à 17h : « animation mobilités douces » à destination des usagers des trottinettes : rappel réglementaire et ludique, installation d'une mini-piste routière
- Handi'clap les 3 et 4 mai : 2 jours d'ateliers et d'activités inclusives par et pour les personnes en situation de handicap, ouverts à tous.

5- Retour sur les commissions

- M. MARDEUIL transmet les informations sur le chantier de la voie verte Commelle-Le coteau-Roanne : la partie du Coteau est terminée depuis un mois, la partie de Commelle sera terminée fin avril et la partie de Roanne terminée fin mai.
- Les résidents des balmes « les Pascalines » font part d'un problème d'orientation du miroir réfléchisseur à la sortie de leur parking. M. MARDEUIL rappelle qu'une démarche de consultation de la copropriété a été menée, mais les représentants ne sont pas d'accord entre eux. Madame le Maire rappelle sa responsabilité et insiste sur l'interdiction de bouger le miroir. Elle demande à la copropriété de fixer l'orientation une fois pour toutes et avertit de sa grande fermeté si le miroir est bougé ensuite.
- Il est signalé l'absence de passage bateau pour l'accès en vélo sur la voie verte depuis le rond-point de la rue des balmes.
- Plateau ralentisseur devant le n°51 quai Pierre Semard : cet aménagement a été prévu à la demande des riverains pour casser la vitesse des véhicules. Une zone 30 sera mise en place autour du plateau. Les travaux démarreront en septembre pour 2 mois, le projet est cofinancé entre Roanne et le Coteau.
- Il est signalé un problème d'écoulement des eaux depuis les terrasses de l'immeuble « les terrasses de la Loire » : M. MARDEUIL répond qu'il n'y a pas de solutions, les écoulements se faisant dans la rue.

6- Mise à jour de la composition des commissions

Voirie : retrait de M. Daniel VIVIER, ajout de M. Patrick LETORT

Environnement : ajout de M. Patrice DUBUIS

Animation : retrait de M. Daniel VIVIER

7- Relance d'une fête de quartier en 2024 ?

La commission animation se réunira pour son organisation.

8- Questions diverses

- Rue des Balmes : Il est signalé le non-respect récurrent du sens interdit de la rue. Une mauvaise implantation du panneau est invoquée ? Les services iront voir sur place.
- Parking Révillon : il est demandé de sécuriser la sortie en matérialisant les lignes au sol.
- Question du public : Qui doit réparer la barrière enfoncée depuis plusieurs années sur le pont de la Loire ? c'est le Département, qui suspend la réparation car un projet de rénovation du pont est prévu.
- Résidence des Pascalines : Il est signalé des poubelles de rue dégradées à côté de la résidence.
- Il est signalé des problèmes de mauvaises odeurs et de fuites des poubelles du restaurant L'atelier locavore.